# COMITÉ SYNDICAL DU 17 JUIN 2026 à 18h00

## Au siège du SMEP – 33 avenue Bagnell 64110 Jurançon

### ORDRE DU JOUR

---

Approbation du Procès-verbal du 21 mai 2026

1. Présentation des services du Syndicat Mixte de l'Eau Potable de la région de Jurançon ;
2. Présentation du Plan d'Action Territorial (PAT) du Gave de Pau ;
3. Indemnités de compensation de la suppression des MAEC conversion de grandes cultures en prairies ;
4. Transfert de l'actif du PAT au Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement Gave et Baïse ;
5. MAZERES-LEZONS – Convention de prêt à usage des parcelles cadastrées section AC n°16 et n°17 auprès de Monsieur Frédéric LESCUDÉ ;
6. Convention de prêt à usage des parcelles cadastrées section AC n°13 et AC n°14 à RONTIGNON et de la parcelle cadastrée AC n°121 à UZOS auprès de Madame Pascale SOUBIES ;
7. Créations des Commissions de travail et désignation de leurs membres ;
8. Création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) ;
9. Création de la Commission de Concession de Service Public (CSP) ;
10. Création de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;
11. Création de la Commission de Contrôle Financier (CCF) ;
12. Approbation du Règlement intérieur du SMEP de la région de Jurançon ;
13. Autorisation permanente et générale de poursuites ;
14. Plafond d'admission en non-valeurs ;
15. Remboursement des frais des élus ;
16. Décisions modificatives n°1 ;
17. Désignation des délégués CNAS du SMEP ;
18. Désignation des représentants du SMEP auprès d'Amorce ;
19. Assimilation du SMEP à une commune de moins de 2 000 habitants ;
20. Présentation d'Agur, exploitant du SMEP et d'HEA (Hydraulique Environnement Aquitaine), maître d'œuvre
21. Convention portant sur les interconnexions de réseau de distribution d'eau potable entre la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et le SMEP ;
22. Convention de fourniture d'eau en gros entre le Syndicat des Eaux Luy Gabas Lées et le SMEP de la région de Jurançon ;

23. MORLAAS – instauration d'une servitude de passage en tréfonds d'une canalisation d'eau potable en terrain privé sur les parcelles cadastrées section AI n°502 et n°510 auprès de Monsieur Daniel LALOO ;

24. Comptes-rendus des décisions du Président et du Bureau ;

25. Questions diverses.